



OXFAM

أوكسفام

« PETITES MAINS, GRANDES CORVÉES »

**LE TRAVAIL DOMESTIQUE DES PETITES FILLES:
UNE OFFENSE À L'ENFANCE MAROCAINE**

MAI 2023





OXFAM

أوكسفام

« PETITES MAINS, GRANDES CORVÉES »

**LE TRAVAIL DOMESTIQUE DES PETITES FILLES:
UNE OFFENSE À L'ENFANCE MAROCAINE**

MAI 2023



SOMMAIRE

Liste des abréviations	4
Introduction	5
I. Contexte national et international	8
II. Travail domestique des petites filles au Maroc : cas explicite des normes sociales justifiant les VFFF	11
III. Recommandations.....	20
IV. Conclusion	22
V. Annexes.....	23

LISTE DES ABRÉVIATIONS

NMD : Nouveau Modèle de Développement

HCP : Haut-Commissariat au Plan

IDH : Indice de Développement Humain

CESE : Conseil Economique, Social et Environnemental

VFFF : Violences Faites aux Femmes et aux Filles

OCDE : Organisation de Coopération et de Développement Economiques

OIT : Organisation Internationale du Travail

BIT : Bureau International du Travail

INTRODUCTION

Oxfam, qui est présente au Maroc depuis plus de 32 ans, œuvre pour réduire les inégalités socio-économiques et de genre, à travers l'accès aux droits économiques et sociaux et à une vie libre de violence pour les femmes et aussi une meilleure gouvernance des politiques socio-économiques qui garantit un accès équitable aux ressources et aux services surtout pour les plus vulnérables. En partenariat avec des organisations de la société civile marocaine, les projets et les programmes mis en œuvre sont destinés aux personnes marginalisées, dans le but de leur donner le pouvoir d'influencer les décisions qui les touchent, et d'assurer le respect de leurs droits pour un avenir meilleur.

La lutte contre les inégalités est au centre de multiples défis qui traversent la société marocaine : conflits sociaux, radicalisation et insécurité, migration et mobilité humaine, gouvernance, etc. En octobre 2018, un débat sur le modèle de développement du Maroc a été lancé à l'occasion d'un discours royal devant les deux chambres du Parlement, instituant les bases d'une impulsion durable qui devra permettre d'atteindre l'ambition de développement du pays à horizon 2035. Le NMD, publié en mai 2021¹, définit quatre principaux axes de transformation soutenant cette ambition : Transformation structurelle de l'économie, Renforcement du capital humain, Inclusion sociale et Développement régional.

Dans ce cadre, Oxfam au Maroc à travers ce rapport sur le « Travail domestique des petites filles : petites mains grandes corvées » souhaite relancer le débat sur les inégalités au Maroc ainsi que sur les normes sociales qui perpétuent ces inégalités et dont les femmes et les filles sont les premières victimes.

Les inégalités au Maroc : un tableau plus que gris

Au cours des vingt dernières années, la croissance marocaine a été dynamique et le pays a affiché un succès certain dans la réduction de la pauvreté, puisqu'en 2019 le taux se situait en dessous de 5% mais à cause des effets combinés de la pandémie covid-19 et de l'inflation, 3,2 millions de personnes ont basculé vers la pauvreté ou la vulnérabilité (note du HCP publiée en octobre 2022 sur l'évolution des inégalités sociales²), anéantissant de ce fait 7 années d'efforts de réductions des inégalités.

En effet, le Maroc a été désigné pays le plus inégalitaire du Nord de l'Afrique et dans la moitié la plus inégalitaire des pays de la planète dans le rapport d'Oxfam sur les

¹ https://www.csmd.ma/documents/Rapport_General.pdf

² https://www.hcp.ma/Evolution-des-inegalites-sociales-dans-un-contexte-marque-par-les-effets-de-la-COVID-19-et-de-la-hausse-des-prix_a3588.html

inégalités mondiales publié traditionnellement la veille du Forum économique de Davos en Suisse³. Par ailleurs, le rapport « *Global Inequality 2022* »⁴ a indiqué qu'au Maroc, seuls 10 % de la population possèdent plus de 63 % de la richesse totale, tandis que 50 % en possèdent moins de 5 %.

De nombreuses orientations de politiques publiques ont fait leurs preuves pour inverser ces tendances. Qu'il s'agisse d'investir dans des services publics de qualité (santé, éducation et protection sociale notamment), de mettre en œuvre une fiscalité plus juste et progressive, d'assurer l'accès à un travail décent, de lutter contre la corruption et consolider les mécanismes de gouvernance et participation de la société civile, et de lutter contre les inégalités femmes-hommes ou territoriales : tout est question de volonté et de priorités politiques.

Des normes sociales qui perpétuent les inégalités et les VBG (violences basées sur le genre)

Les violences basées sur le genre puisent leurs racines dans la culture patriarcale qui reproduit et légitime des imaginaires et des normes sociales machistes qui alimentent ces violences. À travers son étude " *les violences faites aux femmes au Maroc : entre patriarcat et limites institutionnelles* " ⁵ Oxfam a souhaité mettre la lumière sur un sujet peu traité relatif aux violences faites aux femmes et aux filles (VFFF) au Maroc, à savoir les normes sociales qui constituent un facteur important mais pas exclusif de ces violences. Les normes institutionnelles contribuent également à favoriser les VFFF. L'accès des marocain·e·s à la justice n'est pas toujours garanti. Comme cette étude l'indique : « La corruption et le clientélisme sont perçus comme des pratiques courantes du système, et la méfiance envers les institutions décourage les femmes et les hommes d'user de leur droit de recours à la justice en cas de conflit, d'injustice ou de violence ».

Les conclusions de la recherche qualitative et quantitative montrent que les normes traditionnelles, religieuses et institutionnelles peuvent justifier, encourager, voire normaliser les VFFF ; mais elles peuvent également représenter un garde-fou contre ces dérives⁶. Les valeurs qui fondent les normes sociales ne constituent pas des ensembles cohérents. Il y a une certaine ambivalence dans les perceptions et les attitudes des jeunes. Les référentiels religieux, traditionnel et celui des droits humains et des libertés sont évoqués, selon les situations, pour tolérer ou condamner les VFFF. Quand les normes patriarcales prévalent dans les perceptions des rapports sociaux de genre, les VFFF sont acceptées voire normalisées aussi bien par les hommes que par les femmes.

³ <https://oxfamlibrary.openrepository.com/bitstream/handle/10546/621477/bp-survival-of-the-richest-160123-en.pdf?sequence=7&isAllowed=y>

⁴ https://wir2022.wid.world/www-site/uploads/2023/03/D_FINAL_WIL_RIM_RAPPORT_2303.pdf

⁵ <https://oxfam.box.com/s/u46d751pyjil10yzda4drudegfsiftu>

⁶ Les normes religieuses, traditionnelles et institutionnelles sont liées et interdépendantes. Toutefois, dans un souci d'opérationnalisation de la recherche, ces normes ont été analysées de manière distincte.

Par contre, quand les jeunes enquêtés font référence aux valeurs des droits humains et des libertés, les VFFF sont moins tolérées ou acceptées. Parmi les normes sociales qui perpétuent la violence à l'égard des femmes et des filles au Maroc : le contrôle des hommes du corps des femmes et l'intériorisation des femmes et des hommes que l'honneur de la famille et le recours à la violence relèvent de la responsabilité des femmes. Ceci donne ainsi un sentiment d'impunité aux hommes et aux garçons qui peuvent être violents mais sans être responsables de leur comportement.

Les résultats de l'étude montrent également que la famille, les voisins et l'université constituent les groupes de référence les plus importants pour les jeunes lorsqu'il est question de rationaliser, de justifier ou non les VFFF. Si les deux premiers groupes sont explicitement indiqués dans la recherche, l'université ressort plutôt des caractéristiques qualitatives des enquêtés. Les jeunes qui suivent des études supérieures ont plus tendance à adopter des attitudes qui condamnent les VFFF.

CONTEXTE NATIONAL ET INTERNATIONAL

Le Maroc a connu des mutations profondes et des avancées remarquables pendant les cinq dernières décennies, mais reste classé par le World Economic Forum parmi les 10 derniers pays en matière d'égalité hommes/femmes. En effet, nombreuses femmes sont dépourvues de l'autonomie de décision et de 2/3 d'entre elles ont été victimes de violence sous une forme ou une autre⁷. Ceci est dû essentiellement au contexte socioculturel conservateur dans plusieurs régions et aux normes sociales patriarcales, qui ne font qu'incarner la normalisation de la discrimination fondée sur le genre et justifient toutes les formes de violences que les femmes et les filles subissent, y compris celles liées au volet économique et au domaine du travail.

C'est dans ce sens où le travail domestique est considéré, y compris par de nombreuses femmes et filles, comme un « travail féminin ». En fait, c'est un des rares types de travail où l'employeur.e est généralement supposé.e être une femme, ce qui reflète la perception que la gestion quotidienne d'un ménage est traditionnellement une responsabilité de femmes. De plus, les travailleur.euse.s domestiques adultes dirigent souvent leurs filles vers un rôle de travailleuses domestiques en les prenant au travail, pour les garder à l'œil et pour qu'elles apprennent les « ficelles du métier ». Dans ce scénario, il n'est donc pas surprenant que beaucoup de ces filles, qui sont déjà sorties de l'école, suivent la trace de leurs mères et entrent dans le travail domestique.

Comme les inégalités basées sur le genre au Maroc sont très répandues et les femmes y sont les principales victimes, celles-ci engendrent des conséquences sur le plan politique, économique et socioculturel du pays, et retarde son développement, d'où l'importance de questionner les institutions politiques sur les conditions socio-économiques de la société marocaine.

De plus en plus d'inégalités et les enfants en sont les premières victimes

Il ressort d'un rapport de l'OCDE (2019)⁸ que le creusement des inégalités de revenus au cours des vingt dernières années dans les pays membres touche particulièrement les enfants vulnérables, qui sont moins susceptibles de s'épanouir plus tard sur les plans économique et social.

Les enfants qui grandissent dans des familles pauvres ont un accès plus limité à une scolarité et à des services de santé de qualité. Par la suite, ils sont également plus susceptibles d'entrer sur le marché du travail plus tôt que leurs pairs et d'occuper des

⁷ HCP : Rapport sur les violences faites aux femmes et aux filles, Enquête Nationale sur la Violence à l'Encontre des Femmes et des Hommes 2019 https://www.hcp.ma/downloads/Violence-a-l-egard-des-femmes_t22384.html

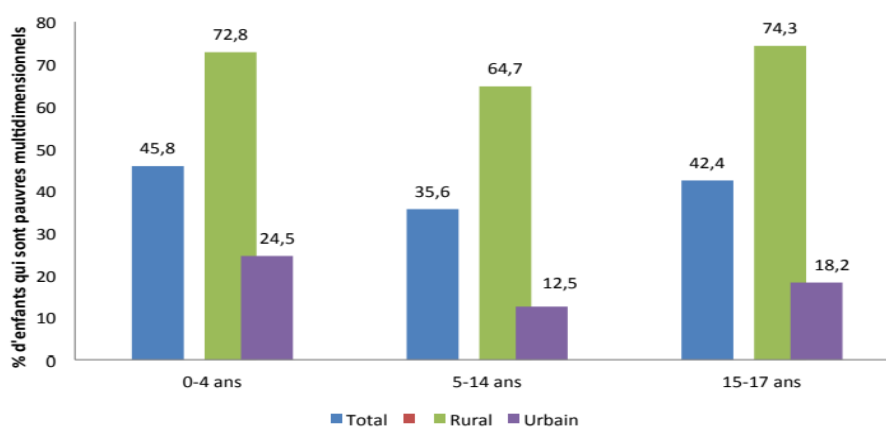
⁸ <https://www.oecd.org/fr/presse/les-enfants-premieres-victimes-des-inegalites.htm>

postes peu qualifiés, alors que l'évolution technologique et la mondialisation rendent la poursuite des études d'autant plus rentable.

Au Maroc, les enfants figurent parmi les premières victimes de la pauvreté et de la vulnérabilité. Ainsi 35,6% de la population pauvre et 28% de la population vulnérable sont des enfants âgés de 0 à 14 ans ; or, dans la mesure où ils représentent environ 27,2% de la population totale, les enfants sont manifestement surreprésentés au sein des populations pauvres et vulnérables⁹. Selon l'Indice de pauvreté multidimensionnel calculé par le Haut-Commissariat au Plan (2012), les groupes d'âge les plus jeunes (0-4 et 5-6) sont aussi les plus touchés, dans la mesure où ils affichent des taux moyens de privations multiples respectifs de 18,8 % et 23,2 %, contre 17,8 % pour l'ensemble de la population¹⁰.

De plus, il existe une corrélation positive entre le nombre d'enfants par ménage et la pauvreté infantile. Selon le HCP, le taux de privations multidimensionnelles des enfants vivant dans des ménages comptant trois enfants est de 15,7 %, contre 28,1 % pour les enfants issus de ménages comptant six enfants. Dans les ménages de 1 à 3 membres, les dépenses moyennes par enfant en âge d'être scolarisé s'élèvent à 1 762 dirhams, contre 775 dirhams pour les ménages de 7 membres¹¹.

Figure 1 : Taux de pauvreté multidimensionnelle des enfants (groupe d'âge 0-4, 5-14 et 15-17, aux milieux urbain et rural), Maroc, 2015



Source : UNICEF – 2017 : Profil de la pauvreté des enfants au Maroc. Analyse du chevauchement des privations multiples chez l'enfant.

L'éducation n'échappe pas à la règle

Les inégalités persistent également dans le domaine de l'accès des enfants à l'éducation. D'abord, les enfants dont les parents ont un faible niveau d'études partent

⁹ ONDH & UNICEF : Profil de la pauvreté des enfants au Maroc -2017
<https://iro.umi.ac.ma/wp-content/uploads/2021/10/ODD-1-A5-Etude-pauvret%C2%A9-chez-l-enfant.pdf>

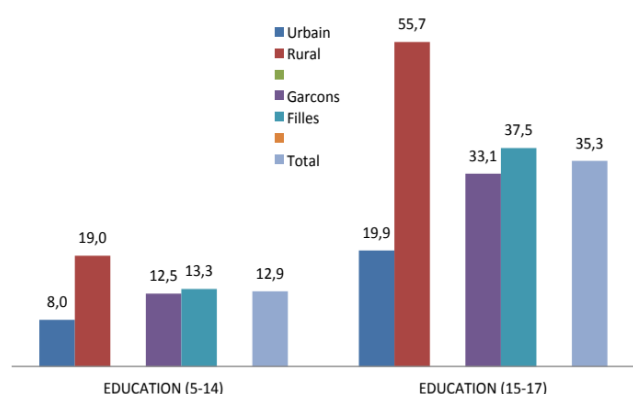
¹⁰ Pauvreté multidimensionnelle des enfants au Maroc – 2017
https://www.hcp.ma/Les-Cahiers-du-Plan-N-49-Mai-2017_a2053.html

¹¹ https://www.unicef.org/mena/media/6576/file/Morocco%20Country%20Report%20on%20n%2000SC_FR.pdf%20.pdf

généralement avec un handicap. Les enfants vivant en milieu rural sont désavantagés face à leurs homologues urbains : en zones rurales, 71,2 % des enfants d'âge préscolaire ne sont pas scolarisés, contre 21 % en zones urbaines. De plus, 12 % des enfants vivant en milieu rural redoublent leur première année de primaire, contre 5 % seulement en milieu urbain. En plus des disparités territoriales, il existe également des inégalités entre les sexes : le taux moyen de décrochage scolaire chez les filles dans le primaire est de 16 %, contre 13 % chez les garçons. Environ 31,1 % des jeunes garçons marocains ne fréquentent pas la maternelle, contre 44,5 % des jeunes filles marocaines¹². Le Maroc compte un total de 220 000 enfants en âge d'être inscrits en maternelle, autour de 83 000 enfants en âge d'être inscrit à l'école primaire et 255 000 enfants âgés de 12 à 14 ans (c'est-à-dire en âge d'être inscrits au collège), qui ne sont pourtant pas scolarisés¹³.

D'un autre côté, au titre de l'année 2020-2021, le taux national d'abandon scolaire était de 5,3% en moyenne dans le secteur public, ce qui représente plus de 331.000 écoliers, un chiffre en hausse de 0.3% par rapport à 2019-2020 avec des disparités entre le milieu urbain et rural, où l'abandon scolaire est tout de même à 5,9 %. L'objectif final est de ramener ce taux à 1 % en 2025, selon le ministère de l'éducation nationale¹⁴.

Figure 2 : Taux de privations des enfants en Education dans les milieux urbain et rural et par genre (groupes d'âge 5-14 et 15-17), Maroc, 2015



Source : UNICEF – 2017 : Profil de la pauvreté des enfants au Maroc. Analyse du chevauchement des privations multiples chez l'enfant¹⁵

¹² https://www.unicef.org/mena/media/6576/file/Morocco%20Country%20Report%20on%20n%2000SC_FR.pdf%20.pdf

¹³ Ibid.

¹⁴ Bilan du département de l'Éducation Nationale Et du Préscolaire en chiffres et indicateurs au titre de l'année scolaire 2020-2021

¹⁵ <https://www.unicef.org/morocco/media/156/file/Synth%C3%A8se%20Etude%20pauvret%C3%A9%20de%20l'enfant.pdf>

TRAVAIL DOMESTIQUE DES PETITES FILLES AU MAROC : CAS EXPLICITE DES NORMES SOCIALES JUSTIFIANT LES VFFF

Le 12 juin 2022, à l'occasion de la journée mondiale contre le travail des enfants, le HCP a publié : « La protection sociale universelle pour mettre fin au travail des enfants »¹⁶.

Cette campagne s'inscrit, par ailleurs, dans le cadre de la promotion des Objectifs de Développement Durable (ODD), notamment l'objectif 8 visant, en particulier, l'élimination du travail des enfants sous toutes ses formes d'ici 2025 et la promotion de la sécurité et de la santé au travail pour tous les travailleurs d'ici 2030.

S'agissant du Maroc, l'analyse des nouvelles données de l'Enquête Nationale sur l'Emploi (HCP) révèle, qu'en 2021 :

- 148.000 enfants sont économiquement actifs parmi les 7.493.000 enfants âgés de 7 à 17 ans, ce qui représente 2% de cette catégorie de population.
- Ce chiffre est en baisse de 26% par rapport à 2019. Il était estimé à 600.000 enfants en 2014.
- Ces enfants sont à 81% ruraux, 79,5% masculins et à 87,5% âgés de 15 à 17 ans.
- 12,1% parmi eux sont scolarisés, 85,7% ont quitté l'école et 2,2% ne l'ont jamais fréquentée.
- Près de trois quarts des enfants au travail dans le milieu rural sont des aides familiales ; en milieu urbain, 45,2% des enfants au travail sont des salariés, 27,5% des apprentis et 20,5% des aides familiales.
- Près de 6 enfants au travail sur 10 (59,4%) accomplissent des travaux dangereux¹⁷ (88.000 enfants), ce qui représente 1,2% des enfants de cette tranche d'âge. Parmi les enfants exerçant des formes de travail dangereux, 73,7% sont ruraux, 88,6% de sexe masculin et 81,9% âgés de 15 à 17 ans.
- Les enfants exerçant dans le secteur de l'"industrie" restent les plus exposés aux dangers, avec une part de 90,2%. Cette proportion est de 73,3% dans le secteur des "services", 71,2% dans les BTP, et de 51,1% dans l'"agriculture, forêt et pêche".

¹⁶https://www.hcp.ma/Note-a-l-occasion-de-la-journee-mondiale-contre-le-travail-des-enfants-2022_a3509.html#:~:text=Le%2012%20juin%202022%2C%20le,fin%20au%20travail%20des%20enfants%20C2%BB.

¹⁷ L'OIT définit le « travail dangereux » pour les enfants comme étant "le travail qui, par sa nature et les circonstances dans lesquelles il est effectué, est susceptible de nuire à la santé, à la sécurité ou à la moralité des enfants".

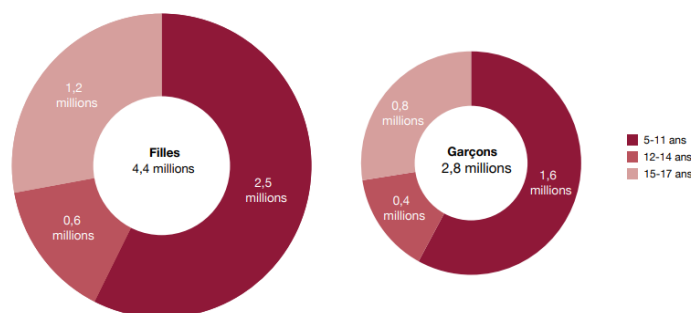
« Je m'appelle Jamila, j'ai 15 ans, je suis née et j'ai grandi à Douar Ela Namzghani dans la communauté d'Ajokak, région d'Al Haouz, dans une famille très pauvre composée d'un père et de quatre enfants. Je poursuivais mes études primaires et j'aspirais à terminer des études universitaires et à devenir enseignante. Malheureusement j'ai abandonné mes études dès le primaire en raison de l'incapacité de ma famille à payer les frais de transport pour accéder au collège, ainsi que les fournitures scolaires et les frais de " dar Taliba". Ma famille vit dans des conditions économiques difficiles, mon père est un vieux monsieur qui dépend de l'agriculture de subsistance pour subvenir à nos besoins. Ces dernières années, à cause du manque de pluie et de la pandémie de Corona, il n'a pu générer que de très faibles revenus agricoles. Les besoins de base de la famille n'étant plus couverts, mon père s'est retrouvé obligé de m'envoyer travailler chez une famille à Marrakech.

Ma vie qui était difficile dans mon village, l'est devenue davantage en ville : je travaillais toute la journée sans interruption, de 07h00 à 21h00. En plus du ménage et de la cuisine, je devais m'occuper de trois enfants en l'absence de leur mère (6 ans, 4 ans et 1 an). Je ne me sentais pas capable d'assumer toutes ces tâches, à cause de mon jeune âge et parce que je n'ai aucune d'expérience dans la garde des enfants, notamment des nourrissons.

J'étais souvent triste parce que je subissais des violences psychologiques et physiques de la part de la maitresse de maison et de son mari, ils me rabaissaient constamment et me traitaient de stupide, ils m'ont fait pleurer à plusieurs reprises. Je n'ai jamais eu droit à des vacances, je n'ai pas visité ma famille pendant 10 mois. Mon salaire était de 500 dirhams/mois, que mon père récupérait via l'intermédiaire qui m'a recommandée à mon employeur. »

Source : Témoignages de petites filles retirées du travail domestique et réinsérées à l'école - Association INSAF.

Figure 3 : Nombre d'enfants âgés de 5 à 17 ans astreints au travail des enfants dans le travail domestique, par sexe et par âge



Source : UNICEF & OIT « Estimations mondiales 2020, tendances et chemin à suivre »¹⁸

Petites filles, grandes femmes : responsabilités démesurées derrière les murs

J'ai commencé à travailler dans les maisons à l'âge de 9 ans à Casablanca. C'est la 3^{ème} famille chez qui j'atterris. Mes parents travaillent dans des fermes mais leurs revenus financiers ne suffisent pas. J'ai dû arrêter ma scolarité pour les aider. Aujourd'hui, je travaille dans une grande maison où habitent 12 personnes, de 6h matin à 1h du soir, avec une rémunération de 300 DH que mon père récupère. Chez les 3 familles, j'ai souffert de maltraitance et de violence.

Souad, 12 ans
Sortie de 5^{ème} année d'école primaire

Source : Témoignages de petites filles retirées du travail domestique et réinsérées à l'école - Association INSAF.

Au Maroc, des milliers d'enfants, principalement des filles et certains dès l'âge de huit ans, travaillent chez des particuliers en tant que domestiques. Connues sous le nom de « petites bonnes », elles proviennent généralement des zones rurales pauvres et sont envoyées par leurs tuteurs dans les villes espérant leur offrir une vie meilleure tout en les aidant financièrement. Au lieu de cela, elles sont souvent confrontées à la violence physique et verbale, à l'isolement et à un travail sept jours sur sept qui commence à l'aube et se poursuit jusque tard dans la nuit. Elles sont mal payées et presque aucune ne va à l'école.

Les « petites bonnes » : des raisons multiples :

« Le travail des enfants a de nombreuses causes profondes, mais, de manière générale, nous pouvons en distinguer deux types. Il s'agit premièrement de l'ensemble des facteurs qui poussent un enfant à travailler, tels que la pauvreté et sa féminisation, l'exclusion sociale, le manque d'instruction, la discrimination fondée sur le genre ou l'ethnie, la violence subie par les enfants dans leur propre foyer, le déplacement, l'exode rural et la perte des parents du fait d'un conflit et/ou d'une maladie, du divorce ou du décès. En second lieu, il s'agit des facteurs qui créent une demande pour le travail

¹⁸ https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed_norm/---ipecc/documents/publication/wcms_827415.pdf

domestique des enfants, tels que le creusement des inégalités sociales et économiques, la servitude pour dette, une perception selon laquelle l'employeur serait simplement une famille élargie offrant par conséquent aux enfants un environnement protégé, le besoin croissant pour les femmes d'avoir un « substitut » domestique qui permettrait à un plus grand nombre d'entre elles d'accéder au marché du travail, et l'illusion selon laquelle le service domestique donnerait aux enfants une chance de s'instruire »¹⁹.

En plus de ces causes génériques, l'étude commanditée, en 2010, par le Collectif « Pour l'éradication des petites bonnes » a permis de montrer qu'au Maroc, le travail de ces enfants s'explique, globalement, par les considérations suivantes ²⁰:

- La défaillance législative notoire, notamment la non-application de la loi sur la scolarisation fondamentale obligatoire et l'inexistence de loi spécifique sur la protection des enfants contre le travail domestique, qui encourage leur travail précoce et illégal.
- La relation quasi-directe entre la pauvreté, la vulnérabilité et l'exclusion et le phénomène de travail des enfants, en général, et des petites filles domestiques, en particulier.
- L'analphabétisme et l'ignorance des familles qui leur font considérer le travail de la « fille mineure » comme une situation normale et qui constitue une source légitime de revenu complémentaire pour les parents.
- Le statut des jeunes filles inférieur à celui du garçon, dans un pan important de la société marocaine, accentue sa vulnérabilité et la rend sujette à tous les « débordements » et à tous handicaps sociaux (déscolarisation et déperdition scolaire).
- L'inexistence et/ou l'éloignement de l'école et des structures d'accueil qui constitue un handicap à l'accès de la petite fille à la scolarisation.
- La permissivité sociale qui fait de l'exploitation des filles mineures dans le travail domestique une pratique tolérée et banalisée par la société marocaine.

¹⁹ OIT : Travail des enfants et travail domestique <https://www.ilo.org/ipec/areas/Childdomesticlabour/lang--fr/index.htm#:~:text=Le%20travail%20des%20enfants%20dans%20le%20travail%20domestique%20fait%20r%C3%A9f%C3%A9rence,situation%20proche%20de%20l'esclavage>

²⁰ Rapport de l'association INSAF : Pour l'éradication du travail des « petites bonnes » au Maroc, Eléments de plaidoyer - Juin 2015 http://humantraffickingsearch.org/wp-content/uploads/2017/06/INT_CRC_NGO_MAR_17894_F.pdf

- La prolifération de « samsar » et d'intermédiaires occasionnel.le.s ou membres de la famille émettrice, qui profitent de l'existence d'un réel marché d'employeur.e.s citadin.e.s cherchant une main d'œuvre pas chère et corvéable à souhait dans le travail domestique et dans d'autres besoins.

Cela fait 10 ans que je fais ce travail, je suis devenu intermédiaire dans le travail domestique par la force des choses, je l'ai fait pour aider les habitants du douar. Les conditions de vie sont tellement difficiles ici, surtout depuis que la sécheresse s'est abattue sur le pays. C'est grâce à mes interventions que les veuves arrivent à avoir des revenus et à nourrir leurs autres enfants. Ces filles qui partent travailler en ville ne sont pas destinées à une meilleure vie dans le douar, au moins en ville elles arrivent à faire un travail utile et à aider leurs familles. Mon travail est important, demandez aux parents !

Samsar dans la région de Chichaoua

Source : Témoignages d'intermédiaires - Association INSAF.

La loi 19-12 sur le travail domestique ne peut franchir les portes : limite de sa mise en application

Avec l'entrée en vigueur en octobre 2018 de la loi 19-12 sur le travail domestique, le Maroc a rempli un vide juridique dans le code du travail de 2004 qui ne prenait pas en considération les travailleurs et travailleuses domestiques.

Sur le plan juridique, les dispositions de la loi sont claires et elle permet de légiférer sur la relation entre l'employeur.e et l'employé et d'assurer des droits à la sécurité sociale et la couverture médicale. Elle reste cependant inapplicable, sauf dans le cas d'implication de la justice car les inspecteurs du travail n'auront pas la capacité de suivre ni de contrôler les foyers pour veiller à la bonne application de ladite loi.

Outre la problématique de son application, l'article 6 de cette loi est considéré comme un point noir par la société civile. Il interdit le travail d'enfants de moins de 16 ans mais tolère le travail entre 16 et 18 ans avec autorisation du tuteur, exigeant une phase de transition de 5 ans qui se termine en 2023.

Les déclarations à la CNSS sont en deçà des espérances

A fin 2021, le nombre de travailleurs domestiques déclarés à la CNSS ne dépasse pas les 5.298. « Plus de 3 ans se sont écoulés depuis l'entrée en vigueur de la loi fixant les conditions de travail et d'emploi des travailleuses et des travailleurs domestiques. Nous restons, toutefois, à des niveaux relativement faibles par rapport aux objectifs initialement prévus dans le cadre du chantier de la généralisation de la couverture sociale », a déclaré au journal « Le Matin » Reda Benamar, directeur des Études, communication et développement à la CNSS. S'ajoute à cela « qu'à fin 2019, le nombre de travailleurs domestiques déclarés à la CNSS ne dépassait pas les 1.097. Il est passé ensuite à 3.444 à fin 2020 pour atteindre 5.298 à fin 2021, pour 4.116 employeurs ».

Ces chiffres ne donnent aucune précision sur l'âge des travailleurs et travailleuses domestiques ou leur condition sociale. L'information sur la proportion de mineur.e.s âgés de 16 ans à 18 ans déclaré.e.s à la CNSS aurait pu apporter une indication quant à l'évolution des normes sociales. En effet, le manque de systèmes et de mécanismes de vérification fiables pour établir l'âge des travailleurs et même pour confirmer l'existence d'une relation employeur.e-employé.e constitue un obstacle majeur à la réglementation et la régulations efficaces de ce domaine professionnel qui se déroule dans un cadre privé tel que les domiciles.

Réseaux d'intermédiaires : une menace pour les petites filles, une violation de leur enfance

La loi 19-12 interdit toute intermédiation physique mais n'apporte qu'une réponse à caractère coercitif au problème (amende de 25.000 et 30.000 DH). Des réseaux d'intermédiaires continuent alors de se développer profitant de la vulnérabilité des familles dans le besoin, en particulier dans le monde rural. Il est d'autant plus difficile au niveau de l'inspection du travail de faire le suivi, à moins que les mentalités changent et que les citoyen.ne.s dénoncent eux-mêmes ces agissements.

Je suis chauffeur de mini bus entre Casa et El Haouz. C'est mon métier principal mais j'arrondis mes fins de mois en aidant les familles du douar à placer leurs filles chez des familles en ville. Je transporte beaucoup de jeunes filles pendant les vacances et les fêtes religieuses. Je peux vous dire qu'elles sont toutes contentes de vivre à Casa au lieu du douar, il n'y a qu'à voir comment elles sont habillées et pomponnées de retour chez leurs familles ! De vraies citadines ! Elles ont des téléphones intelligents et de nouvelles affaires, elles vont même jusqu'à encourager d'autres filles à faire comme elles.

Le samsar n'est pas à blâmer, on ne fait que répondre à la demande de part et d'autre !

Samsar dans la région d'El Haouz

Source : Témoignages d'intermédiaires - Association INSAF.

Le travail domestique des petites filles : travail dangereux

Lorsqu'on parle de travail des petites filles, il est important d'aller au-delà des concepts de dangers et risques liés au travail tels qu'appliqués aux adultes et d'y inclure les aspects liés au développement de l'enfance. Parce que leur croissance n'est pas terminée, il est primordial de tenir compte des caractéristiques et des besoins propres aux enfants lorsqu'il s'agit de déterminer les dangers et les risques liés au travail en termes de développement physique, cognitif (pensées, capacité à apprendre), comportemental et émotionnel²¹.

²¹ OIT : Travail dangereux des enfants

<https://www.ilo.org/ipec/facts/WorstFormsofChildLabour/Hazardouschildlabour/lang--fr/index.htm>

Dans le travail domestique, les enfants, et en particulier les petites filles, courent le risque d'être abusé.e.s par leurs employeurs, de travailler excessivement pendant des heures interminables ou d'être isolé.e.s de leurs amis ou leurs familles²². Il est donc considéré comme dangereux, ce qui justifie la nécessité de l'éradiquer et de fixer l'âge minimum à 18 ans pour limiter cette pratique, condition qui devra être respectée à partir d'octobre 2023 au Maroc, selon la loi 19-12.

Figure 4 : Travail des enfants et travail dangereux

		Enfants âgés de 5 à 17 ans astreints au travail des enfants				Enfants âgés de 5 à 17 ans effectuant des travaux dangereux			
		2016		2020		2016		2020	
		%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre
Total mondial		9,6	151 600	9,6	160 000	4,6	72 500	4,7	79 000
Sexe	Filles	8,4	64 100	7,8	62 900	3,6	27 800	3,6	28 800
	Garçons	10,7	87 500	11,2	97 000	5,5	44 800	5,8	50 200
Âge	5-11 ans	8,3	72 600	9,7	89 300	2,2	19 000	2,8	25 900
	12-14 ans	11,7	41 900	9,3	35 600	4,6	16 400	4,8	18 100
	15-17 ans	10,5	37 100	9,5	35 000	10,5	37 100	9,5	35 000
Régions OIT	Afrique	19,6	72 100	21,6	92 200	8,6	31 500	9,7	41 400
	Afrique subsaharienne	22,4	70 000	23,9	86 600	9,8	30 500	10,7	38 600
	États arabes	2,9	1 200	5,8	2 400	1,5	600	4,5	1 900
	Asie et Pacifique	7,4	62 100	5,6	48 700	3,4	28 500	2,6	22 200
	Amériques	5,3	10 700	4,3	8 300	3,2	6 600	2,9	5 700
	Amérique latine et Caraïbes	7,3	10 500	6,0	8 200	4,4	6 300	4,0	5 500
	Europe et Asie centrale	4,1	5 500	5,7	8 300	4,0	5 300	5,5	7 900
Niveau de revenu national	Revenu faible	19,4	65 200	26,2	65 000	8,8	29 700	11,6	28 700
	Revenu moyen inférieur	8,5	58 200	9,0	69 700	4,9	33 500	4,3	33 600
	Revenu moyen supérieur	6,6	26 200	4,9	23 700	2,0	7 800	3,2	15 300
	Revenu élevé	1,2	2 000	0,9	1 600	1,0	1 600	0,8	1 500

Source : UNICEF & OIT « Estimations mondiales 2020, tendances et chemin à suivre »

La Convention n° 182 de l'OIT, relative à "l'interdiction des pires formes de travail des enfants et l'action immédiate en vue de leur élimination", a été adoptée par le BIT en 1999 et est entrée en vigueur en 2000. Elle a été ratifiée par le Maroc en janvier 2001. Pourtant dans plusieurs régions du monde, une très large proportion des enfants astreints au travail exerce un travail à caractère dangereux.

Autres raisons d'éradication : une priorité sociale et de développement

La vulnérabilité des enfants, dont les petites filles, au travail domestique est souvent liée à la pauvreté²³, en particulier dans les sociétés où il n'y a pas de filets de sécurité de protection sociale. Les petites filles sont souvent envoyées travailler pour compléter les revenus de leurs familles ou pour réduire les tensions financières à la maison. Outre la pauvreté, d'autres facteurs tels que la discrimination, l'exclusion sociale, le manque d'opportunités d'éducation, la violence domestique, la fuite d'un mariage forcé, la

²² <https://www.humanium.org/fr/travail-des-enfants/>

²³ Selon l'étude « Profil de la pauvreté des enfants au Maroc, UNICEF 2018 » : Quatre enfants sur dix au Maroc sont en situation de pauvreté multidimensionnelle, dont trois vivent en milieu rural et un en zone urbaine.

migration, les déplacements et la perte de membres de la famille proche peuvent également entraîner le travail domestique des enfants.

Les motivations culturelles des parents de voir leurs filles évoluer dans des espaces

Mon père est « samsar ». Son travail c'est les « petites bonnes ». Je n'ai pas échappé à sa cruauté. Il m'a obligée à abandonner l'école et m'a envoyée travailler de force comme bonne, tout comme ma sœur aînée. Il dépendait principalement de son salaire pour subvenir aux besoins de notre famille ; cela fait plus de cinq ans qu'elle est dans le travail domestique. La crise du Corona virus a aggravé notre situation. L'argent envoyé par ma sœur était insuffisant et en l'absence de tout revenu régulier, je devenais la ressource financière ultime pour ma famille. Chez mon dernier employeur, j'étais un peu plus rassurée parce que ma sœur travaillait dans la même maison ; je faisais le ménage, elle s'occupait de la cuisine. Mais je me sentais souvent dépassée et épuisée vu que j'exécutais un ensemble d'œuvres qui dépassaient mes capacités physiques. Je devais aussi m'occuper des animaux de ma patronne : 3 chats et 1 chien, je devais les nettoyer et les nourrir et je ne savais pas m'y prendre. Je ressentais de la peur, mais je ne pouvais rien dire. Si seulement j'avais un jour de repos par semaine, j'aurais peut-être eu plus de force pour gérer toutes ces responsabilités...

Fadma, 16 ans

A travaillé dans 3 villes différentes

Source : Témoignages de petites filles retirées du travail domestique et réinsérées à l'école - Association INSAF.

considérés sûrs et susceptibles de mieux les préparer à leurs vies conjugales peuvent également contribuer à cette pratique. Dans certaines sociétés, le travail domestique des petites filles est considéré comme acceptable, elles commencent donc à travailler plus tôt. Les petites filles peuvent également être poussées à travailler par leurs amies ou leurs sœurs qui travaillent déjà dans des ménages. La demande croissante du travail domestique en raison de la participation accrue des femmes au marché du travail a par ailleurs exacerbé les tendances existantes. Les employeur.e.s préfèrent souvent embaucher des travailleuses plus jeunes et moins coûteuses, considérées comme « plus obéissantes à leurs demandes ».

Déperdition scolaire, l'une des causes premières du travail domestique des petites filles

Le travail des enfants est souvent associé à la déscolarisation. Une grande partie des filles très jeunes astreintes au travail domestique sont exclues de l'école, bien qu'elles soient dans le groupe d'âge de la scolarité obligatoire. Cela contribue à limiter gravement les perspectives d'emploi décent à l'adolescence et à l'âge adulte, ainsi que leurs perspectives d'avenir en général. Ce constat est confirmé par Omar Saadoun, responsable du pôle de lutte contre le travail des enfants de l'association Insaf, qui affirme que *depuis la création du collectif associatif pour l'éradication de l'exploitation des « petites bonnes », des avancées ont été réalisées, c'est la pression menée par le collectif qui a incité l'adoption par le gouvernement en juillet 2016 de la loi 19.12, le*

collectif pouvait également intervenir comme partie civile dans plusieurs cas de violence. Sur le terrain, le responsable note une prise de conscience quant à l'existence de la loi et des sanctions prévues en cas de non-respect ; la normalité du phénomène a été réduite et les parents comprennent de plus en plus que la place de leurs enfants est à l'école. Il assure que les parrainages mensuels octroyés par l'association aux parents sont un moyen de persuasion efficace. Le ministère de l'éducation nationale a mis en place des programmes de protection sociale et d'aide financière directe aux parents, et ce dans le cadre du Fond d'aide à la cohésion sociale dont le programme «Tayssir» et le programme «Un million de cartables». Le responsable reconnaît tout le chemin fait depuis des années mais déplore la réalité selon laquelle 300.000 à 400.000 enfants quittent l'école chaque année et s'inquiète des problématiques qui perdurent dans le monde rural, liées notamment au manque de moyens de transport, à l'encombrement des classes, au manque de capacité d'accueil dans les foyers (dar taliba), etc. Par ailleurs, la loi ne prévoit pas de mécanismes de prise en charge de ces enfants, en particulier les filles, qui sortiront du travail domestique. Il y a un manque flagrant de dispositifs, de structures et de ressources humaines qualifiées permettant d'identifier les mineurs en situation d'exploitation, de les extraire et de les accompagner jusqu'à leur réinsertion (famille, école, centre de formation, soutien psychosocial...). Le responsable appelle à faire promulguer une loi spéciale contre le travail domestique des enfants pour traiter de leurs besoins spécifiques. En effet, bien que le Maroc ait signé et ratifié la quasi-totalité des conventions et instruments internationaux relatifs à la protection de l'enfance, leur mise en œuvre a montré ses limites, notamment du fait de l'absence d'une politique nationale intégrée et multi ministérielle.

RECOMMANDATIONS

La réduction du travail domestique forcé des petites filles au Maroc et l'application effective de la loi 19-12 exigent des efforts concertés à la fois sur le plan social, économique et politique. Voici quelques recommandations qui peuvent aider à atteindre cet objectif :

- Renforcer la sensibilisation : Il est essentiel de sensibiliser la population marocaine sur le travail domestique forcé des petites filles et sur les conséquences néfastes de cette pratique sur leur développement et leur bien-être. Des campagnes de sensibilisation peuvent être menées à travers les médias, les écoles et les organisations communautaires.
- Renforcer la protection juridique : Il est important de renforcer la protection juridique pour les filles qui sont victimes de travail domestique forcé en appliquant efficacement la loi 19-12 sur la lutte contre la traite des êtres humains. Les mesures de protection devraient inclure des procédures d'identification, de prise en charge et de réadaptation pour les victimes.
- Investir dans l'éducation des filles : L'éducation des filles est un moyen essentiel pour prévenir le travail domestique forcé. Il est important d'investir dans l'éducation des filles et de s'assurer qu'elles ont accès à une éducation de qualité, afin qu'elles puissent développer les compétences nécessaires pour accéder à des emplois mieux rémunérés et échapper à la pauvreté.
- Investir dans le développement économique : Les familles qui recourent au travail domestique forcé des petites filles sont souvent pauvres. Il est donc important d'investir dans le développement économique des régions pauvres du Maroc pour aider à réduire la pauvreté et créer des emplois décents pour les adultes, ce qui réduira la pression économique sur les enfants.
- Impliquer les communautés : Les communautés locales jouent un rôle clé dans la prévention du travail domestique forcé des petites filles. Il est important d'impliquer les communautés dans les efforts pour éradiquer cette pratique en sensibilisant les parents, les enseignants, les leaders communautaires et religieux et en créant des espaces pour le dialogue et l'échange d'idées.
- Renforcer la collaboration entre les différents acteurs : Pour une réponse efficace à la lutte contre le travail domestique forcé des petites filles, il est important de renforcer la collaboration entre les différents acteurs, notamment les institutions gouvernementales, les organisations de la société civile, les organisations internationales et les communautés locales.

Il est important de noter que ces recommandations ne sont pas exhaustives et que d'autres mesures peuvent également être prises pour lutter contre le travail domestique des petites filles au Maroc.

Actions préventives

Les actions préventives comprennent les plans de développement socioéconomiques locaux, régionaux et nationaux qui ont pour finalité de réduire les inégalités et d'activer le développement des localités marginalisées pour « tarir » la source pourvoyeuse en « petites bonnes ».

Relevant de la politique socioéconomique de l'Etat, ces actions sont, généralement, inscrites dans les moyens et long terme. Elles ne doivent pas occulter la nécessaire et urgente lutte qui doit être menée, en raison de prolifération de l'exploitation des filles mineures dans le travail domestique et leur effectif qui se chiffrent en milliers.

J'aimais beaucoup l'école et je vivais tranquillement avec ma famille. À cause de la pauvreté et des circonstances de vie difficiles, mon père m'a emmené travailler comme femme de ménage dans la ville de Casablanca. Je travaillais toute la journée et sans arrêt. Je ne pouvais dormir qu'après avoir fini tout mon travail. Je n'avais pas de jour de repos ni de vacances. J'ai subi des violences de la part de ma patronne, par des jurons et des calomnies, qui étaient laids et blessants, elle me battait des fois également.

Fatima, 15 ans

4 ans de travail domestique

Source : Témoignages de petites filles retirées du travail domestique et réinsérées à l'école - Association INSAF.

Il s'agit, par conséquent d'appuyer les actions menées par les associations et les collectifs associatifs pour l'élaboration concertée d'une politique intégrée, cohérente et assortie de plans d'actions précis et des moyens de leur mise en œuvre.

Actions correctives

Ces actions ont pour finalité d'éradiquer le travail domestique des petites filles en s'attaquant à cette pratique sociale, dans le cadre d'un programme immédiat. Elles s'inscrivent, par conséquent, dans le moyen terme (3 à 5 ans/fille), en cohérence avec les actions préventives indiquées, ci-avant.

Il s'agit également de plaider pour des programmes régionaux pluriannuels avec des objectifs compatibles avec les exigences de la situation dans les différentes régions du pays.

CONCLUSION

Le Maroc a connu des mutations profondes et des avancées remarquables pendant les cinq dernières décennies, une croissance économique dynamique et des progrès dans la réduction de la pauvreté, mais il reste l'un des pays les plus inégalitaires du Nord de l'Afrique et de la planète :

- Les travailleurs et travailleuses pauvres effectuent des tâches dangereuses et mal rémunérées pour alimenter l'extrême richesse d'une minorité ;
- Les femmes occupent souvent les emplois les plus difficiles et la quasi-totalité des grandes fortunes sont entre les mains d'hommes ;
- Les opportunités d'amélioration du statut d'emploi restent limitées pour les femmes, ce qui les empêche de participer pleinement à l'économie du pays ;
- Le contexte socioculturel conservateur, les normes sociales machistes et la culture patriarcale sont des facteurs importants de la violence basée sur le genre, qui est également alimentée par des normes institutionnelles et un accès inégal à la justice ;
- La normalisation de la discrimination des femmes et des filles induit diverses formes de violences à leur égard, notamment sur le volet économique et dans le domaine du travail. Le travail domestique est du reste considéré, y compris par de nombreuses femmes et filles, comme du « travail féminin » ;
- Les femmes dans les zones rurales sont particulièrement touchées par la précarité, car la majorité travaille sous le statut d'aide familiale non rémunérée ;
- Les enfants sont les premières victimes des inégalités de revenu, avec un accès limité à une éducation et des services de santé de qualité ;
- Le mariage d'enfants, considéré comme une discrimination de genre, est une affaire familiale et sociale qui ne tient pas compte des intérêts suprêmes de l'enfant et est fortement liée à la condition sociale et économique ;
- Le travail domestique des enfants et des petites filles en particulier qui reste un problème majeur : bien que le gouvernement marocain ait fait des progrès pour réduire le fléau et augmenter le nombre d'enfants scolarisés, les efforts ne suffisent pas pour répondre aux caractéristiques spécifiques du travail des filles domestiques. Elles restent confrontées à des conditions de travail précaires, dangereuses ou proches de l'esclavage et sont exposées à la violence et au harcèlement, avec des risques et de graves conséquences sur leur santé physique et mentale et sur leur sécurité.

ANNEXES

Recommandations du Rapport de l'association INSAF « Pour l'éradication du travail des « petites bonnes » au Maroc, Eléments de plaidoyer - Juin 2015 »

Les responsabilités de l'État, des intermédiaires, des employeurs et des parents sont confuses, ce qui facilite la déculpabilisation de ces acteurs. Pour éliminer les pires formes de travail des enfants en une période relativement courte, il faut s'appuyer sur une législation rigoureuse et impartiale, des sanctions adéquates pour les auteurs d'infractions et une compensation adéquate pour les victimes. Cependant, l'impact de la législation sera limité si elle n'est pas accompagnée de mesures pour :

- Sensibiliser et mobiliser l'opinion publique,
- Empêcher les enfants d'être entraînés dans les pires formes de travail des enfants,
- Soustraire les enfants engagés dans ces pratiques,
- Réadapter et réintégrer les enfants dans le système scolaire,
- Améliorer le système scolaire et fournir des subventions et des revenus aux enfants et à leurs familles les plus touchés.

Il faudra proposer une politique globale et intégrée de protection de l'enfant coordonnée par le Chef du gouvernement et impliquant tous les acteurs institutionnels et associatifs concernés, dans le cadre de la loi 19-12.



OXFAM
أوكسفام

Oxfam | 12, rue Hamza, Agdal, Rabat, Maroc

Fixe. (+212) 537769427

www.oxfam.org/Maroc | [Facebook](#) | [LinkedIn](#)

